

Le Jura, complice de la disparition de l'apron ?**Pierre-André Comte (PS)**

Le 16 septembre 2026, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a annoncé renoncer à tout projet d'élevage de conservation pour l'apron, poisson strictement protégé qui ne vit, en Suisse, que dans le Doubs et dont la population est aujourd'hui au bord de l'extinction (un seul spécimen capturé lors du suivi de 2023).

Il ressort de la couverture médiatique de ce dossier que le Canton du Jura a, dans ses échanges avec la Confédération, renoncé à soutenir ce projet plutôt que de plaider pour l'obtention des moyens financiers nécessaires auprès de Berne, ce renoncement ayant été justifié par le fait qu'il s'agissait d'« une somme beaucoup trop importante par rapport aux chances de succès de cet élevage ».

Or, l'étude de faisabilité commandée par l'OFEV lui-même auprès des bureaux Aquarius et Aquabios, remise en novembre 2025, aboutit à une conclusion inverse : les experts mandatés par la Confédération recommandent explicitement la mise en œuvre de ce programme, qu'ils qualifient de dernière chance de conserver une partie du patrimoine génétique de l'apron du Doubs. Le coût total du projet est chiffré à 1,8 million de francs sur 15 ans, soit une charge annuelle modeste au regard des enjeux de biodiversité du Doubs, cours d'eau frontalier dont le Canton du Jura est un partenaire historique du plan d'action national depuis 2016. La Confédération elle-même indique que les 2 millions de francs ainsi économisés serviront à améliorer les habitats et à favoriser la biodiversité « sur le Doubs ou ailleurs » en Suisse, ce qui n'offre aucune garantie que ces moyens profitent au territoire jurassien.

En ne plaçant pas, même à titre moral, pour la mise en œuvre de ce programme, le Canton du Jura fait preuve d'une passivité qui pourrait bien conduire à la disparition d'une espèce emblématique de sa propre biodiversité, alors même que les experts mandatés par la Confédération recommandaient explicitement d'agir. L'apron du Doubs ne mériterait donc pas, aux yeux du Gouvernement, ne serait-ce qu'un soutien moral en faveur de l'obtention des moyens financiers nécessaires auprès de la Confédération et de la mise en œuvre du programme que ces experts recommandaient.

Le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1. Pourquoi le canton du Jura a-t-il renoncé à plaider auprès de la Confédération pour l'obtention des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de ce programme ?**
- 2. Le Gouvernement a-t-il pris connaissance des conclusions de l'étude de faisabilité de l'OFEV, dans laquelle les experts mandatés par la Confédération recommandaient explicitement la mise en œuvre du projet malgré l'incertitude sur son succès ? Si oui, pour quelles raisons ne s'y est-il pas rallié ?**
- 3. Le Gouvernement partage-t-il l'analyse selon laquelle ce projet représentait la dernière possibilité de conserver le patrimoine génétique de l'apron du Doubs, espèce dont le Canton, en tant que partenaire historique du plan d'action pour le Doubs, porte une responsabilité particulière ?**
- 4. Le Gouvernement mesure-t-il que la passivité de l'État jurassien dans ce dossier revient à accepter, de fait, la disparition d'une espèce de la biodiversité jurassienne, alors même que les experts mandatés par la Confédération en recommandaient la sauvegarde ?**

5. **Comment le Gouvernement peut-il soutenir une mesure susceptible d'entraîner le redéploiement, hors du canton du Jura, de moyens financiers initialement destinés à la sauvegarde de l'apron dans le Doubs ?**

Pierre-André Comte (PS)

Co-signataires

- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Lisa Raval (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)
- Patrizio Robbiani (PS)
- Julien Loichat (PS)

Intervention déposée officiellement le 17 septembre 2026